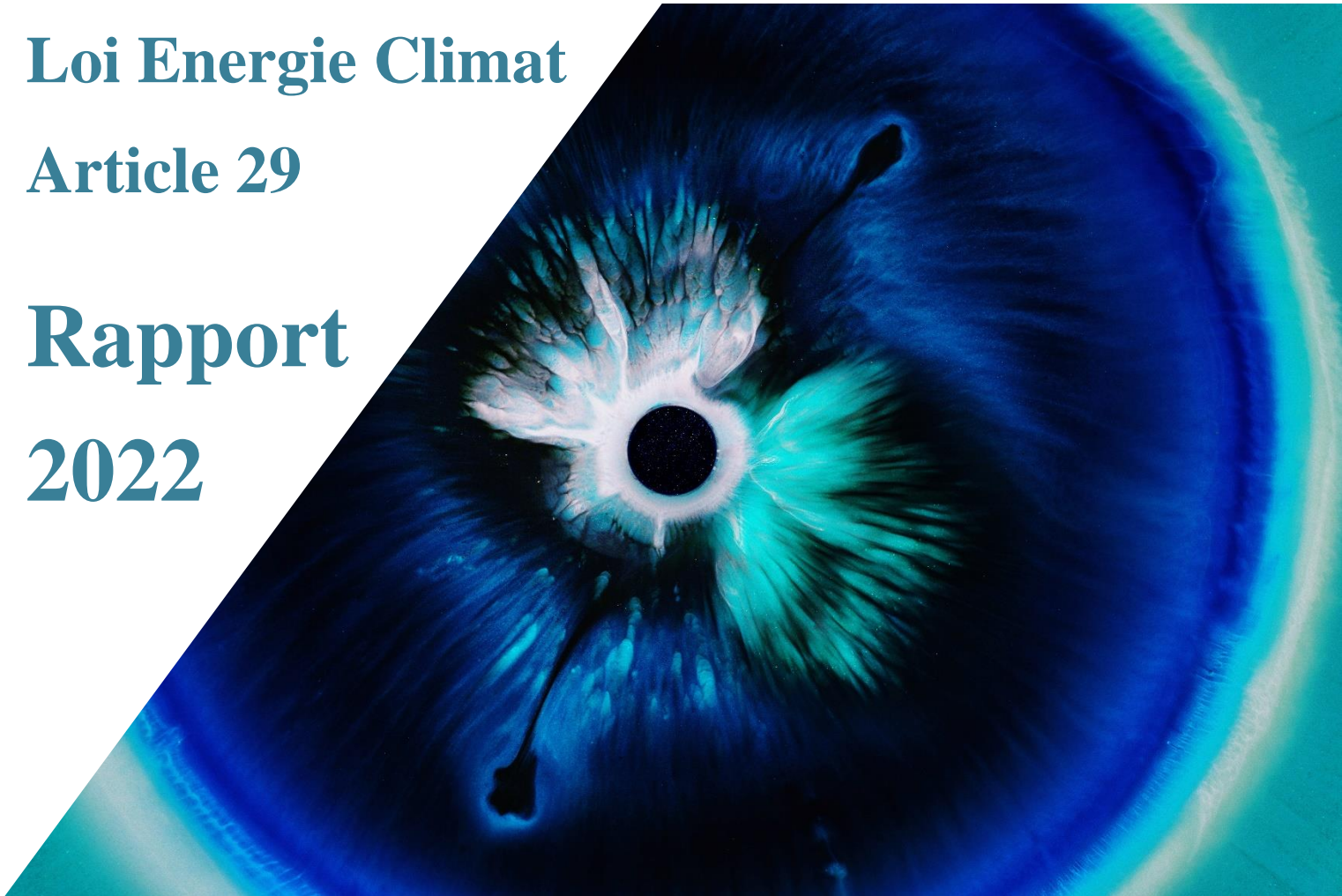


Loi Energie Climat

Article 29

Rapport

2022



Sommaire

1 Informations relatives à la démarche générale de l'entité	P.3
2 Moyens internes déployés	P.6
3 Gouvernance de l'intégration ESG	P.7
4 Stratégie d'engagement	P.8
5 Taxonomie européenne et combustibles fossiles	P.9
6 Stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	P.11
7 Stratégie d'alignement biodiversité	P.17
8 Gestion des risques ESG	P.18
9 Plan d'amélioration continue	P.26
10 Annexes	P.27

1 Informations relatives à la démarche générale de l'entité

A. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

KIRAO, société de gestion indépendante créée en 2014, a été bâtie sur la conviction que des fonds actions gérés selon les principes d'une méthode rigoureuse, basée sur l'analyse financière, extra-financière et stratégique, grandement réalisée en interne, sont sur-performants dans la durée.

L'équipe de KIRAO est convaincue que l'intégration de critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (« ESG ») permet d'améliorer la qualité des analyses qu'elle produit, et donc contribue à notre objectif de créer de la valeur pour nos investisseurs.

De ce fait, depuis 2020, KIRAO est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), et s'engage à prendre en compte les questions ESG au sein de la gestion de ses OPC.

La démarche d'investisseur responsable de KIRAO va au-delà de la simple logique d'exclusion. Elle a pour cœur l'intégration de l'analyse ESG, ainsi que l'engagement actionnarial. De ce fait, il a été établi une démarche d'investisseur responsable, nous permettant de concilier performance financière et extra-financière. Cette démarche s'articule autour de 3 axes principaux :

- **L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**

La prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires.

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la performance extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement¹. Les indicateurs intégrant cette grille ont été sélectionnés pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. L'équipe de KIRAO s'appuie principalement sur deux fournisseurs de données, MSCI ESG Research et Gaïa Research (Ethifinance), afin d'alimenter cette grille de notation ESG.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas ». Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'« Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informent sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés.

¹ L'univers d'investissement est composé des valeurs appartenant aux indices/paniers suivants, retraités des doublons : EuroStoxx TMI, le CAC All-Tradable, et le périmètre Small&Midcaps France couvert par Ethifinance.

L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

- **Une politique d'exclusion**

L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans les secteurs du tabac, du charbon, et des hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux), quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France¹. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'Univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

- **L'engagement actionnarial**

KIRAO investissant uniquement dans des sociétés cotées, celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l'occasion d'évènements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs. A travers sa matrice propriétaire mentionnée auparavant (« Atlas »), KIRAO renforce le dialogue actionnarial auprès des émetteurs sur les sujets ESG et les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité. Ce dialogue permanent complète et renforce l'engagement de KIRAO en matière de politique de vote. Les Gérants votent à 100% des assemblées générales des sociétés en portefeuille.

B. Contenu, fréquence, moyens utilisés pour informer les souscripteurs

Afin d'informer les souscripteurs et les clients sur la bonne tenue des exigences précontractuelles relatives à l'ESG, KIRAO rend compte au travers de différents supports de communication. Tous ces documents sont présents sur notre site internet².

- Le DICI et le Prospectus des fonds ;
- La fiche commerciale des fonds ;
- Les rapports mensuels des fonds ;
- Le rapport annuel de performance extra-financière des fonds ;
- La Charte ESG de KIRAO ;

¹ Convention d'Ottawa (mines antipersonnel), Convention d'Oslo (armes à sous-munitions), Convention sur les armes biologiques ou à toxines (armes biologiques), et la Convention sur l'interdiction des armes chimiques – CIAC.

² <https://kirao.fr>

- Le Code de transparence ;
- Le rapport de Loi Energie-Climat (Article 29)

C. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

La démarche ESG de KIRAO permet aux fonds Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha et Kirao Smallcaps de répondre à l'article 8 de la réglementation SFDR. Les fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, même si ce n'est pas le caractère primaire des décisions de gestion, et investissent dans des entreprises qui ont de bonnes pratiques en matière de gouvernance. L'ensemble des encours gérés par ces fonds représente environ 469 millions d'euros (60% des encours totaux).

Par ailleurs, l'approche ESG des fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps est significativement engageante. Conformément à la position-recommandation DOC-2020-03 de l'AMF, la communication sur la prise en compte de critères extra-financiers est considérée comme centrale. Elle se fait à travers le Prospectus ainsi que les DICI et toutes documentations commerciales des fonds, au-delà d'une évocation concise.

D. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

KIRAO est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et s'engage, à ce titre, à en respecter les principes. Cet engagement prendra la forme d'un rapport de transparence publié sur le site des PRI, chaque année, à partir de 2022. KIRAO a également rejoint, en tant qu'investisseur signataire, le CDP (ex Carbone Disclosure Project) et à ce titre, participe à une campagne d'information ciblant plus de 18 000 entreprises afin de leur demander de publier l'impact de leur organisation sur le changement climatique, l'eau, les forêts ou les chaînes d'approvisionnement¹.

D'autre part, les fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps ont obtenu, lors du premier trimestre 2023, le label ISR français. Ce dernier a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Son but est de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets².

¹ Pour plus d'informations : <https://www.cdp.net/en>

² Pour plus d'informations : <https://www.lelabelisr.fr/>

2 Moyens internes déployés

A. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Dans un souci d'intégration de l'ESG conforme à sa philosophie d'investissement, KIRAO a souhaité que l'ensemble des équipes soit sensibilisé aux problématiques ESG. Ainsi, toutes les équipes – Gestion collective, Commerce, Middle office et Contrôle interne – interviennent de façon directe ou indirecte dans la démarche d'investissement responsable de KIRAO. Également, tous les collaborateurs sont formés régulièrement en interne sur différentes thématiques ESG.

Au sein de KIRAO, deux personnes ont principalement la charge du déploiement de l'ESG, soit 1/3 des ETP de la Gestion collective, et 14,3% du total des ETP de la société. Un analyste, diplômé du CESGA (Certified ESG Analyst / Effas), est Responsable de la stratégie ESG ainsi que des aspects réglementaires associés. Un analyste ESG a été recruté en mars 2021. Son travail consiste à réaliser l'analyse extra-financière des sociétés en portefeuille ainsi que celles susceptibles d'y entrer et de mener un dialogue continu avec les émetteurs sur les enjeux extra-financiers. Pour cela, il s'appuie sur les rapports des émetteurs (notamment le Document d'Enregistrement Universel), ainsi que sur les questionnaires effectués par le CDP aux entreprises pour le pilier Environnemental. Il pilote également les votes en assemblées générales. KIRAO collabore également avec Proxinvest, agence de conseil en vote lors des assemblées générales. Par ailleurs l'équipe de Gestion a suivi des formations en Gouvernance d'entreprise et l'ensemble des collaborateurs ont été sensibilisés à ce sujet lors de réunions internes. La démarche d'intégration souhaitée implique des échanges permanents au sein de l'équipe de Gestion et ce notamment afin d'évaluer l'impact financier de certaines problématiques ESG ou mieux évaluer le risque associé à l'investissement.

Afin de compléter le travail réalisé en interne, KIRAO a également souscrit à un fournisseur de données, MSCI ESG. Leur plate-forme permet d'accéder à la recherche ESG ainsi que réaliser les notes ESG et empreinte carbone des portefeuilles. La plate-forme est également riche d'un module de suivi des controverses.

Nous avons également accès à la recherche ESG des brokers avec lesquels nous collaborons (Exane, Kepler Cheuvreux, Oddo...) et participons à des forums ESG organisés par ces derniers.

L'ensemble du budget consacré à l'ESG, hors salaires des équipes, est estimé à 50 k€/an, y compris la formation en gouvernance de Proxinvest qui a été suivie par l'ensemble des collaborateurs de la Gestion collective, soit 1 bp des encours des fonds classés article SFDR 8.

B. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

En 2022, le processus ESG de KIRAO a été renforcé avec la mise en place d'une grille de notation ESG (analyse quantitative de premier niveau), complémentaire à l'analyse qualitative déjà effectuée à travers notre matrice propriétaire « Atlas » (analyse de second niveau).

Compte tenu de cette évolution dans notre processus ESG, KIRAO a décidé de faire appel à un nouveau fournisseur de données, Ethifinance, afin d'obtenir les données brutes d'un panel de sociétés (small et mid-cap françaises) non couvertes par notre principal fournisseur de données ESG (MSCI ESG).

3 Gouvernance de l'intégration ESG - Compétence et expérience ESG des instances de gouvernance, intégration dans le règlement interne du Conseil d'administration et dans la politique de rémunération

A. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

L'ensemble de l'équipe de Gestion collective a suivi une formation Proxinvest liée à la Gouvernance. Par ailleurs, Fabrice Revol, Président Directeur Général de KIRAO, siège, en tant qu'administrateur, aux conseils d'administration de sociétés cotées et non cotées, et est membre administrateur d'un fonds de dotation dont la principale mission est le développement et le financement de projets d'entrepreneuriat social et d'autonomisation des plus démunis. Ces différentes positions lui ont confié une expérience importante sur le sujet de la Gouvernance.

B. Inclusion de la durabilité dans la politique de rémunération

A ce stade, la politique de rémunération de KIRAO n'intègre pas les risques en matière de durabilité.

La labellisation ISR des fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps nous pousse à engager une réflexion sur la prise en compte d'objectifs dans la politique de rémunération des gérants. En effet, l'objectif dit « d'amélioration de note » associé au label impose la mise en place d'une grille de notation quantitative, et que les fonds, selon cette grille, aient des notes supérieures à leur univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performants. La bonne réalisation de ces objectifs sera intégrée à la politique de rémunération des collaborateurs en vue de la prochaine campagne de fixation des objectifs annuels. A ce titre, la politique de rémunération décidée par le comité de surveillance sera amendée pour prendre en considération l'intégration de l'ESG.

C. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Compte tenu de la taille de la société, KIRAO estime ne pas être en mesure de se prononcer sur des objectifs d'intégration de critères ESG au sein de ses organes de surveillance.

4 Stratégie d'engagement

A. Périmètre

La politique d'engagement et de vote de KIRAO s'applique aux fonds gérés par KIRAO qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha, et Kirao Smallcaps.

B. Présentation de la politique de vote et bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Les gérants dialoguent avec les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, et l'allocation du capital. Les gérants portent une attention particulière aux résolutions portant sur les questions de gouvernance (indépendance et diversité des profils), de rémunération et de droit des actionnaires minoritaires. De ce fait, l'analyse du management et des organes de contrôle, l'éthique des affaires, la politique de rémunération des dirigeants exécutifs ainsi que la préservation des intérêts des actionnaires minoritaires sont des sujets centraux constitutifs de nos analyses. KIRAO AM souhaite engager un dialogue actionnarial avec les sociétés qui posent question sur ces sujets.

La matrice interne de notation nous sert de socle d'engagement actionnarial avec les sociétés pour lesquelles nous avons repéré des manques en matière de gouvernance ou sujets à controverse. L'engagement actionnarial complète notre politique de vote lors des assemblées générales, qui est désormais systématique à l'ensemble des sociétés présentes en portefeuille.

KIRAO exerce également systématiquement les droits de vote attachés aux titres des émetteurs en portefeuille, et ce, quel que soit le % du capital ou des droits de votes détenus. Ce principe s'inscrit dans la démarche d'intégration ESG de KIRAO et l'engagement actionnarial renforcé qui en découle.

Dans le cadre de sa politique de vote, KIRAO collabore avec Proxinvest, agence spécialisée dans le conseil en vote aux assemblées générales. KIRAO prend systématiquement connaissance de l'ensemble des recommandations de Proxinvest en amont d'une assemblée générale. KIRAO prône l'indépendance dans sa politique de vote, les recommandations de Proxinvest peuvent être suivies ou non suivies au moment du vote.

Au cours de l'exercice 2022, le périmètre de vote de KIRAO était constitué de 74 sociétés pour lesquelles KIRAO a exprimé ses droits de vote, soit un ratio de participation de 100%. Sur les 74 assemblées générales analysées au cours de cet exercice (57 en France, 17 en Europe hors France), KIRAO a voté en faveur de 71,2% des résolutions soumises dans sa totalité (1076/1511). Les motivations de KIRAO à s'opposer à certaines résolutions ont été les suivantes : - un manque de transparence sur les critères financiers retenus pour la rémunération variable des membres du Conseil d'administration ou des dirigeants/salariés membres du comité exécutif (40,8%) - des résolutions allant contre la préservation de l'intérêt des actionnaires minoritaires (augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription, émissions de bons de souscription réservée...) (30,4%) - des résolutions portant sur l'actionnariat salarié et des dirigeants sociaux (distribution d'actions gratuites) lorsqu'il y a un manque d'éligibilité suffisamment large des bénéficiaires, si le montant représente un % du capital trop élevé ou s'il y a un manque de transparence sur les conditions de performance

associées (9,2%) - d'autres sujets qui portent essentiellement sur le manque de transparence des coûts associés dans le cadre de conventions réglementées ainsi que le renouvellement de mandat de commissaire aux comptes pour des durées longues (19,6%).

Au-delà de l'analyse extra-financière, qui s'appuie sur la matrice « Atlas », et du vote en Assemblée Générale, KIRAO poursuit un dialogue continu auprès des émetteurs sur les sujets ESG. Au cours de l'exercice 2022, l'équipe de gestion a échangé avec 13 émetteurs en portefeuille sur les thématiques ESG. La liste des sociétés concernées, ainsi que les principaux sujets abordés, sont détaillées dans le dernier « Rapport sur l'exercice des droits de vote »¹.

5 Taxonomie européenne et combustibles fossiles

A. Taxonomie européenne

L'équipe de Gestion communique, ci-dessous, des informations relatives à la taxonomie européenne pour les fonds gérés par KIRAO qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha, et Kirao Smallcaps². Dans ce sens, des informations relatives à la contribution du fonds sur le respect des objectifs environnementaux du règlement taxonomie européenne sont communiqués ci-après.

Le règlement taxonomie de l'Union Européenne est un système de classification qui établit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental au regard de six objectifs environnementaux prédéfinis comme suit :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable de l'eau et des ressources marines
- Economie circulaire
- Prévention de la pollution
- Ecosystème sain

L'éligibilité et l'alignement des fonds à la taxonomie européenne

KIRAO adopte une démarche prudente vis-à-vis de la réglementation afin de pouvoir s'y conformer en tout temps. Compte tenu du manque de données suffisamment fiables sur l'alignement taxonomique des émetteurs investis dans les fonds répondant à l'article 8 du règlement SFDR, les fonds ont un objectif minimal environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE de 0%.

Cependant, sur la base de données estimées par MSCI ESG, mais qui ne sont pas alignées à ce stade avec les exigences réglementaires des données équivalentes, KIRAO est en mesure d'évaluer et communiquer, à titre indicatif, l'éligibilité et l'alignement des fonds à la taxonomie européenne.

Les données mises à disposition par MSCI ESG, correspondent au pourcentage estimé du chiffre d'affaires éligible et aligné à la taxonomie des émetteurs en portefeuille. Par la suite, l'éligibilité et

¹ Pour plus d'informations, consulter la « Politique d'engagement actionnarial et de vote » ainsi que le « Rapport des droits de vote » 2022, publié sur notre site internet : <https://kirao.fr/esg/>.

² Pour plus d'informations, consulter les rapports annuels des fonds, publiés sur notre site internet : <https://www.kirao.fr>.

l'alignement à la taxonomie des portefeuilles sont calculés en additionnant les scores d'éligibilité et d'alignement de chaque émetteur, selon leur pondération.

Le tableau ci-dessous reprend les scores d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des trois fonds répondant à l'article 8 du règlement SFDR, au 31 décembre 2022 :

<i>Données au 31/12/2022</i>	Taux d'éligibilité	Taux d'alignement
KIRAO MULTICAPS	52,4%	11%
KIRAO MULTICAPS ALPHA	49,5%	10,4%
KIRAO SMALLCAPS	61,5%	4,5%

B. Combustibles fossiles

L'équipe de Gestion communique, ci-dessous, des informations relatives à l'exposition au secteur des combustibles fossiles pour les fonds gérés par KIRAO qui répondent à l'article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha, et Kirao Smallcaps.

Afin de déterminer la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, nous nous appuyons sur la méthodologie propriétaire de MSCI ESG permettant d'agrèger la performance de nos fonds sur les incidences négatives en matière de durabilité (« PAI »). Ces dernières correspondent à un ensemble d'indicateurs (14 indicateurs obligatoires et 2 facultatifs) détaillés dans le rapport des critères d'examen technique associés au règlement SFDR, permettant d'analyser les conséquences négatives des décisions d'investissement sur l'Environnement, le Social ou la Gouvernance. L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles étant un des 14 indicateurs obligatoires.

Au 31 décembre 2022, aucun des fonds répondant à l'article 8 du règlement SFDR était exposé à ce secteur.

6 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique par l'Accord de Paris

L'analyse climat des portefeuilles a pour périmètre les fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha et Kirao Smallcaps. Au 31 décembre 2022, l'ensemble des encours gérés par ces fonds représentent environ 60% des encours totaux.

Depuis 2021, l'équipe de gestion de KIRAO, s'appuie sur son fournisseur de données, MSCI ESG, pour calculer l'empreinte carbone de ses fonds. A travers l'analyse effectuée en interne, et notamment à travers notre matrice propriétaire « Atlas », l'équipe de Gestion couvre également le niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre (« GES ») directes (Scope 1 et 2) et indirectes (Scope 3) des sociétés en portefeuille et de l'univers d'investissement. Pour cela, l'équipe de Gestion s'appuie sur les données fournies par MSCI ESG, les données communiquées par les émetteurs dans les rapports dédiés, ainsi que les données recueillies par le CDP.

Dans ce sens, l'équipe de Gestion privilégie l'analyse de deux indicateurs climatiques, ainsi que l'étude d'une comparaison des fonds par rapport à un panier d'indices respectant la trajectoire requise pour limiter l'augmentation de la température en dessous de 2°C :

- **L'empreinte carbone exprimée en termes absolues**, à savoir les émissions rejetées dans l'atmosphère par une société donnée. Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO₂ équivalentes (tCO₂e). Les émissions de GES sont réparties selon trois périmètres distincts : i) Scope 1 : émissions directes liées à l'activité de la société ; ii) Scope 2 : émissions indirectes résultant de l'utilisation d'énergie par l'entreprise ; iii) Scope 3 : émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement, de la distribution, de l'utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits.
Afin de calculer l'empreinte carbone d'un fonds donné, l'équipe de Gestion utilise la moyenne pondérée de l'empreinte carbone des entreprises qui le composent.
- **L'intensité carbone**, à savoir le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise. Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO₂ équivalentes par million de dollars de chiffre d'affaires (tCO₂e/M\$ de CA). Le calcul de l'intensité carbone d'un fonds, correspond à la moyenne pondérée de l'intensité carbone des entreprises qui le composent.
- **La performance de l'intensité carbone (Scope 1 et 2) des fonds gérés par KIRAO par rapport à un panier de référence de huit Fonds Négociés en Bourse (« ETFs ») reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C et intégrant les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ainsi que les exigences minimales du « Paris Aligned Benchmark » (« PAB »)**. Ce dernier fait référence à un « benchmark où les actifs sous-jacents sont sélectionnés de manière à ce que les émissions de GES du portefeuille de référence soient alignées sur l'objectif de réchauffement

planétaire à long terme de l'Accord de Paris sur le climat et soit également construit conformément aux normes minimales fixées dans les actes délégués ». ¹

A ce jour, KIRAO n'est pas en mesure de se prononcer, sur des objectifs relatifs à l'empreinte carbone ou l'intensité carbone, au niveau de l'entité.

A terme, KIRAO compte étudier les besoins techniques nécessaires afin de développer et implémenter une stratégie qui soit alignée à l'Accord de Paris (à travers l'estimation de la température implicite des fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR).

Cependant, KIRAO a l'ambition que l'intensité carbone de ses fonds classés Article 8 soit à minima alignés à l'intensité carbone du panier de référence décrit auparavant.

L'équipe de Gestion privilégie l'analyse des émissions de GES provenant des données Scope 1 et 2, en raison d'un manque de fiabilité des données Scope 3 communiquées par les sociétés. Cependant, dans un souci de transparence, KIRAO communique également l'intensité carbone en intégrant des données Scope 3 estimées selon une méthodologie propre au fournisseur de données, MSCI ESG. ²

Par ailleurs, en vue d'avoir une meilleure idée de l'alignement des fonds avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de GES, l'équipe de Gestion a recours à des indicateurs complémentaires à ceux présentés précédemment :

- **La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la Science Based Targets initiative (SBTi).** Cette dernière est un partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). S'adressant aux entreprises, elle se fixe comme objectif de piloter une « action climatique ambitieuse » en leur proposant de faire de leur transition vers une économie bas carbone un avantage compétitif. Pour cela, elle cherche à s'assurer de l'adéquation des objectifs de réduction de GES que se fixent les entreprises avec les données de la science climatique. ³
- **La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de GES aligné avec les Accord de Paris.** L'équipe de Gestion s'appuie sur MSCI ESG, afin d'identifier l'alignement d'une société à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel. L'indicateur utilisé détermine si l'élévation de température implicite d'une société (à horizon 2100 ou au-delà) est estimée à 2°C ou moins, en faisant l'hypothèse que l'ensemble de l'économie conserve le même niveau d'émissions de GES que la société en question. L'élévation de température implicite est basée sur l'estimation des émissions Scope 1, 2 et 3. Cet indicateur est exprimé sous la forme de « Oui » ou « Non ».

Les tableaux ci-dessous présentent la performance des fonds KIRAO, au 31 décembre 2022, pour les indicateurs mentionnés auparavant.

Concernant les deux premiers indicateurs (empreinte carbone et intensité carbone), KIRAO pilote mensuellement la performance des fonds ainsi que celle de l'Univers d'investissement. Les trois fonds

¹ Plus d'information sur la composition du panier de référence d' « ETFs » en annexe.

² Pour plus d'informations : <https://www.msci.com>.

³ Pour plus d'informations : <https://sciencebasedtargets.org>.

démontrent une meilleure performance que celle de leurs Univers. De ce fait, l'équipe de Gestion analyse également la performance des fonds par rapport à l'Univers de départ retraité des 20% des émetteurs les plus polluants, selon un poids cumulé au sein de l'Univers.

Principaux indicateurs

L'empreinte carbone exprimée en termes absolues

Données au 31/12/2022, exprimées en millions de tCO2e	Taux de couverture du fonds (Scope 1, 2 et 3 estimé)	Empreinte carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport à l'indice de référence – en base 100		Empreinte carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport à l'indice de référence retraité des 20% plus grands émetteurs de GES* – en base 100		Empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3 estimé) du fonds par rapport à l'indice de référence – en base 100		Empreinte carbone (Scope 1, 2 et 3 estimé) du fonds par rapport à l'indice de référence retraité des 20% plus grands émetteurs de GES* – en base 100	
		Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
KIRAO MULTICAPS	92,2%	1,34	3,93	1,34	0,28	22,78	41,01	22,78	9,68
KIRAO MULTICAPS ALPHA	86,9%	1,26	3,70	1,26	0,26	21,49	38,69	21,49	9,13
KIRAO SMALLCAPS	80,12%	0,45	1,92	0,45	0,11	28,14	17,54	28,14	2,45
KIRAO (fonds Art. 8 SFDR)	89,2%	1,15		1,15		23,70		23,70	

Source : Kirao AM, MSCI ESG

* Ce retraitement correspond à un poids cumulé de 20% au sein des indices. Le détail des sociétés concernées est communiqué en Annexes.

Interprétation : Kirao Multicaps présente une empreinte carbone totale (Scope 1, 2 et 3 estimé) de 22,78 millions de tCO2e, alors que celle de son Univers est de 41,01 millions de tCO2e. Kirao Multicaps émet donc près de 1,8 fois moins de CO2 que son Univers.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'empreinte carbone de Kirao Multicaps sont STELLANTIS, LVMH, et AIR LIQUIDE.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'empreinte carbone de Kirao Smallcaps sont STELLANTIS, PLASTIC OMNIUM, et TRIGANO.

Le résultat global de KIRAO est déterminé en fonction de l'empreinte carbone de chaque fonds en considérant le prorata des encours de chaque fonds par rapport aux encours totaux (sont pris en compte uniquement les fonds répondant à l'article 8 SFDR).

Limites de l'indicateur : Près de 95% des émissions communiquées sont des données estimées par MSCI ESG (la totalité des émissions Scope 3). Une partie importante des données est basée sur des estimations dites *top down* et non sur des analyses plus précises, au cas par cas, dites *bottom up*.

L'équipe de Gestion est également consciente du risque existant de double comptage. Cela consiste à comptabiliser les mêmes émissions plus d'une fois. Par exemple, lorsque les émissions Scope 1 d'une société sont également comptabilisées dans les émissions Scope 3 d'une autre entreprise.

L'intensité carbone

Données au 31/12/2022, exprimées en tCO ₂ e/\$M de CA	Taux de couverture du fonds (Scope 1, 2 et 3 estimé)	Intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport à l'indice de référence – en base 100		Intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimé) du fonds par rapport à l'indice de référence – en base 100		Intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimé) du fonds par rapport à l'indice de référence retraité des 20% plus grands émetteurs de GES – en base 100			
		Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice		
KIRAO MULTICAPS	92,2%	44,36	104,34	44,36	15,85	540,05	858,54	540,05	450,64
KIRAO MULTICAPS ALPHA	86,9%	41,85	98,42	41,85	14,95	509,43	809,82	509,43	425,09
KIRAO SMALLCAPS	80,12%	22,03	130,22	22,03	18,49	698,50	828,32	698,50	408,96
KIRAO (fonds Art. 8 SFDR)	89,2%	39,65	X	39,65	X	568	X	568	X

Source : MSCI ESG

* Ce retraitement correspond à un poids cumulé de 20% au sein des indices. Le détail des sociétés concernées est communiqué en Annexes.

Interprétation : Kirao Multicaps présente une intensité carbone totale (Scope 1, 2 et 3 estimés) de 540,05 tCO₂e/M\$ de CA, alors que celle de son Univers est de 858,54 tCO₂e/M\$ de CA. Kirao Multicaps émet donc près de 1,6 fois moins de CO₂/M\$ de CA embarqué que son Univers.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimés) de Kirao Multicaps sont STELLANTIS, AIR LIQUIDE, et ALSTOM.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1, 2 et 3 estimés) de Kirao Smallcaps sont STELLANTIS, TRIGANO et PLASTIC OMNIUM.

Le résultat global de KIRAO est déterminé en considérant le prorata des encours de chaque fonds par rapport aux encours totaux (sont pris en compte uniquement les fonds répondant à l'article 8 SFDR)

Limites de l'indicateur : Près de 95% des émissions communiquées sont estimées par notre fournisseur de données (la totalité des émissions Scope 3). Une partie importante des données est basée sur des estimations dites *top down* et non sur des analyses plus précises, au cas par cas, dites *bottom up*.

L'équipe de gestion est également consciente du risque existant de double comptage. Cela consiste à comptabiliser les mêmes émissions plus d'une fois. Par exemple, lorsque les émissions Scope 1 d'une société sont également comptabilisées dans les émissions Scope 3 d'une autre entreprise.

L'intensité carbone (Scope 1 et 2) du fonds par rapport au panier de référence d'ETFs alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C

Données au 31/12/2022, exprimées en tCO2e/\$M de CA	Taux de couverture du fonds	Intensité carbone (Scope 1 et 2) par rapport à un panier de référence de 8 ETFs équipondérés, théoriquement alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C*	
		Fonds – en base 100	Indice
KIRAO MULTICAPS	92,2%	44,36	36,45
KIRAO MULTICAPS ALPHA	86,9%	41,85	
KIRAO SMALLCAPS	80,12%	22,03	
KIRAO (fonds Art.8 SFDR)	89,2%	39,65	

Source : MSCI ESG

* Le détail des ETFs concernées est communiqué en Annexes.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1 et 2) de Kirao Multicaps sont AIR LIQUIDE, ELIS et AB INBEV.

Les trois principaux contributeurs négatifs à l'intensité carbone (Scope 1 et 2) de Kirao Smallcaps sont ELIS, TRIGANO et STELLANTIS.

L'équipe de Gestion a comme objectif un alignement de l'intensité carbone de ses fonds classés Article 8 au panier de référence respectant l'Accord de Paris.

Indicateurs complémentaires

La part des émetteurs en portefeuille engagés ou ayant fait valider leur trajectoire de décarbonation par la SBTi

<i>Données au 31/12/2022</i>	Nombre d'émetteurs en portefeuille ayant le statut « Committed »	Nombre d'émetteurs en portefeuille ayant le statut « Target Set »	% des encours du fonds ayant un statut « Committed » ou « Target Set »
KIRAO MULTICAPS	9	28	83%
KIRAO MULTICAPS ALPHA	9	28	79%
KIRAO SMALLCAPS	7	11	48%

Source : MSCI ESG, SBTi

La part des émetteurs en portefeuille ayant un objectif de réduction des émissions de GES aligné avec les Accord de Paris

<i>Données au 31/12/2022</i>	Taux de couverture du fonds	% des émetteurs couverts ayant un objectif aligné avec les Accord de Paris	Nombre d'émetteurs couverts ayant un objectif aligné avec les Accord de Paris
KIRAO MULTICAPS	92,2%	64%	28
KIRAO MULTICAPS ALPHA	86,9%	60%	28
KIRAO SMALLCAPS	80,12%	55%	16

Source : MSCI ESG

7 Stratégie d'alignement biodiversité

KIRAO n'est pas en mesure de se prononcer sur la mise en place d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Cette abstention est motivée par le manque de maturité des indicateurs ainsi que le manque de fiabilité des données.

L'équipe de Gestion mènera, lors des prochains mois (horizon 12/24 mois), une veille des différents outils et fournisseurs de données sur la biodiversité.

KIRAO n'exclut pas la possibilité de travailler sur le développement de son propre modèle d'analyse des politiques de biodiversité des entreprises.

8 Gestion des risques ESG

A. Identification, évaluation, priorisation et gestion des risques ESG

Conformément à l'article 3 de la réglementation SFDR, KIRAO communique des éléments sur la gestion des risques ESG et de durabilité.

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

L'équipe de Gestion communique dans les tableaux ci-dessous les principaux risques en matière de durabilité identifiés.

Principaux risques environnementaux (changement climatique)

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risques en matière de pollution, ○ Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau, ○ Risques liés à la gestion des déchets. 	Moyenne	Moyen terme / Long terme	Fort
Risques de transition	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés aux évolutions réglementaires en matière d'énergie ou de changement climatique : augmentation du prix du carbone, normes thermiques pour le secteur immobilier, etc. ○ Risque de réputation, ○ Risque de dépréciation d'actifs. 	Forte	Moyen terme	Fort
Risques de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés à des contentieux potentiels. 	Moyenne	Moyen terme	Modéré / Fort

Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés au climat interne : forte rotation des effectifs, faible ancienneté moyenne et absentéisme significatif (difficultés à attirer et fidéliser les collaborateurs). ○ Risqués liés au manque de formation continue et de développement professionnel, ○ Risques liés à la cybersécurité et la protection des données personnelles, ○ Risques liés à une mauvaise gestion des relations avec les parties prenantes (contentieux, etc.). 	Moyenne	Court terme / Moyen terme	Modéré / Fort
Risques de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ○ Risques liés à l'instabilité du management : forte rotation des dirigeants, ○ Risques liés à l'équilibre des pouvoirs entre le management et les organes de contrôle : non-indépendance des rôles de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, diversité limitée en termes de compétences au sein du Conseil d'Administration, etc., ○ Risques liés à la rémunération des dirigeants : mauvais équilibre entre la part fixe, le bonus annuel et la rémunération en options/actions de performance, ratio d'équité élevé, etc., ○ Risques liés à l'Ethique des affaires : nombre important d'instances judiciaires en cours, amendes payées liées à des controverses, etc., ○ Risques liés au traitement inégalitaire des actionnaires minoritaires : présence de droits de vote double, présence de conventions réglementées, etc. 	Moyenne Forte	Court terme / Moyen terme	Fort

Les risques de durabilité sont appréhendés de quatre façons différentes par l'équipe de Gestion :

I. A travers une politique d'exclusion

L'analyse fondamentale réalisée par l'équipe de gestion de KIRAO permet d'exclure *de facto* des sociétés aux perspectives de croissance ternes du fait de tendances lourdes et négatives que subit leur secteur d'activité. De ce fait, KIRAO exclut les entreprises impliquées dans le secteur du charbon, le secteur d'hydrocarbures non-conventionnels (gaz et pétrole de schiste et sable bitumineux) et du tabac, quel que soit leur positionnement dans la chaîne de valeur. Nous excluons ainsi de notre univers les sociétés réalisant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans ces activités.

KIRAO exclut également de son périmètre d'investissement des sociétés qui ne respectent pas les règles ou conventions internationales, telles que le Pacte Mondial de l'ONU, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. KIRAO exclut également les sociétés impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées, dans le respect de différentes conventions internationales adoptées par la France. KIRAO dispose à ce titre d'une liste d'émetteurs faisant l'objet d'une exclusion qui est tenue à jour régulièrement. Ces titres ne font pas partie de l'univers d'investissement et ne sont pas susceptibles de l'intégrer. Aucun ordre correspondant à cette liste ne peut être réalisé à travers la plate-forme de passage d'ordres.

Le périmètre de gestion auquel s'applique l'exclusion de secteurs concerne l'ensemble des fonds gérés par KIRAO, quel que soit l'article du règlement SFDR (article 6 ou article 8) auquel ils se réfèrent.

II. A travers l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

L'équipe de KIRAO est convaincue que l'intégration de critères ESG permet d'améliorer la qualité des analyses qu'elle produit et donc le rendement qu'elle escompte de ses investissements, ainsi qu'une meilleure maîtrise et minimisation des risques de durabilité.

La prise en compte de critères extra-financiers dans l'analyse fondamentale s'effectue à deux niveaux distincts, tout en étant complémentaires :

Analyse ESG de premier niveau, selon une approche « Best-in-Universe »

KIRAO a défini une grille de notation ESG, permettant d'évaluer la qualité extra-financière des sociétés en portefeuille, ou faisant partie de notre Univers d'investissement. Cette dernière est composée de 21 critères (9 de gouvernance, 7 sociaux et 5 environnementaux) qui ont été choisis pour leur pertinence en matière d'analyse ESG, en considérant également l'accessibilité à la donnée. Les données brutes que nous utilisons pour alimenter la grille de notation ESG proviennent des fournisseurs de données MSCI ESG et Gaïa Research (Ethifinance).

Il en découle que chaque émetteur est noté selon 21 indicateurs ESG. Chaque indicateur se voit attribuer une note comprise entre 0 et 1 point. Leur poids est équivalent dans le calcul de la note globale pour un émetteur donné, celle-ci étant ramenée sur une base 100, pour en simplifier la compréhension.

Les indicateurs liés à une question fermée et dont la réponse est binaire ont une note de 0 ou 1 point (ex. dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur Général : OUI ou NON = 1 ou 0).

Les autres indicateurs qui mesurent un seuil absolu en comparaison d'une médiane sectorielle se voient attribuer une note entre 0 et 1 (ex. l'intensité carbone (tonnes de CO₂e/CA en M€). Une performance inférieure à la médiane du secteur est notée 0. Une performance équivalente à la médiane du secteur est notée 0,5. Ensuite, 0,1 point supplémentaire est attribué pour tout surcroît de performance par rapport à la médiane sectorielle selon une distribution par décile. Une note de 1 signifie que l'émetteur est classé dans le premier décile de son secteur pour l'indicateur considéré.

La note des portefeuilles est déterminée selon la note globale ESG de chaque émetteur, pondérée selon l'allocation de chaque position dans les fonds.

Le détail des indicateurs retenus sont les suivants :

Gouvernance – 9 indicateurs

Indicateur	Type de notation	Cas particuliers dans la notation
<i>Séparation des rôles de Président du Conseil d'Administration/de Surveillance et de Directeur Général</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	Dans le cas d'une société contrôlée*, si les fonctions de P-DG sont unies, mais que le taux d'indépendance minimum du Conseil est respecté : 0,5 points.
<i>Taux d'indépendance du Conseil (%)</i>	Binaire Si ≥ 50% : 1 point / si < 50% : 0 point	Dans le cas d'une société contrôlée, le seuil est abaissé à 33%. Si ce dernier est respecté : 1 point.
<i>Nombre de représentant(s) des salariés au sein du Conseil</i>	Binaire Si ≥ 1 : 1 point / si = 0 : 0 point	-
<i>Taux de féminisation du Conseil (%)</i>	Binaire Si ≥ 40% : 1 point / si < 40% : 0 point	-
<i>Taux moyen de présence des administrateurs aux réunions du Conseil</i>	Binaire Si ≥ 75% : 1 point / si < 75% : 0 point	-
<i>Existence d'un comité d'audit</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Existence d'un comité des rémunérations et/ou des nominations</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Présence d'une politique de Say on Pay</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-

*est considéré comme contrôlée, une société dont l'actionnariat de référence représente plus d'1/3 des droits de vote.

Social – 7 indicateurs

Indicateur	Type de notation	Cas particuliers dans la notation
Taux de rotation du personnel (%)	<p>Relative au secteur</p> <p>Si le niveau > médiane sectorielle : 0 point /</p> <p>Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point /</p> <p>Si le niveau < médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1^{er} décile)</p>	-
Réalisation d'enquêtes auprès des salariés durant les trois dernières années	<p>Binaire</p> <p>OUI : 1 point / NON : 0 point</p>	-
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	<p>Relative au secteur</p> <p>Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point /</p> <p>Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point /</p> <p>Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1^{er} décile)</p>	-
Plan d'actions en faveur de l'égalité des chances et de la diversité	<p>Binaire</p> <p>OUI : 1 point / NON : 0 point</p>	-
Taux de féminisation du Comex (%)	<p>Relative au secteur</p> <p>Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point /</p> <p>Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point /</p> <p>Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1^{er} décile)</p>	-
Part des femmes dans l'effectif (%)	<p>Relative au secteur</p> <p>Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point /</p> <p>Si le niveau ≥ médiane sectorielle, mais le Taux de féminisation du Comex (indicateur #14) < médiane sectorielle : 0,5 point /</p> <p>Si le niveau ≥ médiane sectorielle, et le Taux de féminisation du Comex ≥ médiane sectorielle : 1 point</p>	L'utilisation du Taux de féminisation du Comex comme condition supplémentaire permet d'étudier l'égalité des chances entre H/F concernant les promotions.
Existence de tests d'intrusion des systèmes IT	<p>Binaire</p> <p>OUI : 1 point / NON : 0 point</p>	-

Environnement – 5 indicateurs

Indicateur	Type de notation	Cas particuliers dans la notation
<i>Plan d'action en faveur des économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre</i>	Binaire OUI : 1 point / NON : 0 point	-
<i>Intensité carbone Scope 1&2 (tonnes de CO2e/M€ de CA)</i>	Relative au secteur Si le niveau > médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau < médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Intensité de la consommation énergétique totale (MWh/M€ de CA)</i>	Relative au secteur Si le niveau > médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau < médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Part de la consommation d'énergie renouvelable sur la consommation énergétique totale (%)</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-
<i>Le taux d'éligibilité à la taxonomie verte européenne (%)</i>	Relative au secteur Si le niveau < médiane sectorielle : 0 point / Si le niveau = médiane sectorielle : 0,5 point / Si le niveau > médiane sectorielle : attribution de 0,1 point supplémentaire en fonction de la performance de la société selon une distribution par décile (ex. 1 point lorsque la société se situe dans le 1 ^{er} décile)	-

Analyse ESG de second niveau, selon une approche d'intégration

Par ailleurs, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser une analyse ESG interne, complémentaire, fine et qualitative des émetteurs, afin d'évaluer pleinement les performances de ces derniers en matière de durabilité. C'est en ce sens, que nous avons développé une matrice propriétaire de notation extra-financière, dénommée « Atlas ».

Cette dernière intègre des critères quantitatifs et qualitatifs de manière à évaluer la performance ESG des émetteurs. A la différence de la grille de notation ESG, qui donne une image présente des performances ESG, la matrice « Atlas » analyse les performances ESG historiques des émetteurs.

Au sein d'«Atlas », la Gouvernance joue un rôle central car c'est un sujet transversal, agnostique aux différents secteurs. Par ailleurs, l'analyse du management et des organes de contrôle nous informe sur la pertinence de la stratégie à long terme des entreprises et permet de mieux caractériser le profil de risque associé. Elle détermine également la notion de culture d'entreprise qui, si elle est partagée par les différents membres et parties prenantes, contribue à un meilleur équilibre social au sein des organisations et de leur environnement. Les sujets Sociaux ou Environnementaux présentent une « matérialité » plus ou moins grande selon les secteurs étudiés. L'analyse est bâtie autour d'un tronc commun et peut être enrichie de critères plus spécifiques en fonction du secteur étudié.

La matrice « Atlas » repose sur l'analyse à minima de 22 critères. Ces derniers proviennent des documents d'enregistrement universel des entreprises (ou équivalent) et peut également s'appuyer sur des fournisseurs de données externes (principalement MSCI ESG) :

➤ **Critères liés à la Gouvernance**

- Analyse du management
 - Turnover des dirigeants sur les dix dernières années
- Equilibre des pouvoirs entre le management et les organes de contrôle
 - Indépendance des rôles de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
 - Diversité des profils et compétences au sein du Conseil d'Administration
 - Majorité de membres indépendants au sein du Conseil d'Administration
 - % de femmes au sein du Conseil d'Administration / Comité exécutif
 - Présence de comités spécialisés présidés par des membres indépendants
- La politique de rémunération
 - Part de la rémunération du Dirigeant liée à des objectifs quantifiés à long terme
 - Intégration de critères ESG dans la politique de rémunération du Dirigeant
 - Ratio d'équité
 - Taux d'atteinte des objectifs définis et taux d'attribution des rémunérations variables du Dirigeant
 - Partage de la création de valeur entre salariés et dirigeants (évolution du ratio charges salariales / Dividendes payés)
- L'Éthique des affaires
 - Nombre d'instances judiciaires en cours au 31/12/N-1 au titre de l'éthique des affaires
 - Amendes payées liées à des controverses au cours des cinq derniers exercices
 - Signataire d'un pacte international (Global Compact)
- La Défense du droit des actionnaires minoritaires
 - Mesures anti-OPA, présence de droits de vote double, augmentation de capital sans DPS, etc.

➤ **Critères liés à l'Environnement**

- Objectifs de neutralité carbone à 2050 et/ou de réduction des émissions à moyen-terme
- Evolution des émissions de Gaz à Effet de Serre (Scope 1, 2 et 3)
- Evolution de l'intensité carbone (Scope 1 et 2)
- Evolution de la consommation d'énergie totale par collaborateur
- Part de la consommation d'énergie provenant des sources renouvelables
- Evolution de la consommation d'eau totale par collaborateur

➤ **Critères liés au Social / Sociétal**

- Le renouvellement de l'effectif (taux de rotation du personnel et ancienneté moyenne des collaborateurs)
- La formation des collaborateurs (budget de formation et le nombre d'heures de formation par collaborateur)
- Evolution du risque lié à la cybersécurité
- Accidentologie liée au travail
- Risque de controverses avec les parties prenantes

Les conclusions de notre matrice « Atlas » se prolongent à travers un dialogue actionnarial continu auprès des émetteurs sur les sujets ESG. Cette matrice s'enrichit de manière permanente, et contribue à une granularité de l'information que les seules données brutes ne peuvent offrir. Elle est donc au centre de l'engagement actionnarial de KIRAO.

III. A travers le suivi des controverses

L'équipe de gestion réalise une analyse des controverses préalablement à tout nouvel investissement : 1/ à travers la plateforme dédiée de MSCI ESG ; 2/ en interne en s'appuyant sur tout autre source considérée comme fiable (notes de brokers, articles de presse, etc.).

Concernant les sociétés en portefeuille, un système d'alerte des controverses ESG a été mis en place. Toute nouvelle controverse jugée « sévère » ou « très sévère » par MSCI ESG est remontée à l'ensemble de l'équipe de Gestion, via un système d'alerte.

Les sociétés qui font l'objet de controverses « très sévères » et « structurelles » ont une analyse approfondie, pouvant aboutir à la limitation au sein des portefeuilles ou seront exclues de notre périmètre. Si les conclusions issues du dialogue avec les émetteurs ne sont pas satisfaisantes, KIRAO s'engage à exclure la valeur du top 10 du fonds concerné.

IV. A travers l'engagement actionnarial

KIRAO investissant uniquement dans des sociétés cotées, celles-ci sont coutumières du dialogue et de la transparence avec les investisseurs, non seulement au-travers de leur communication périodique réglementée et de la tenue des assemblées générales, mais également à l'occasion d'événements tels que des réunions d'analystes, ou des salons professionnels dédiés à la rencontre avec les investisseurs.

A travers sa matrice propriétaire décrite auparavant, KIRAO renforce le dialogue actionnarial auprès des émetteurs sur les sujets ESG et les encourage à mieux gérer leurs risques de durabilité.

Ce dialogue permanent complète et renforce l'engagement de KIRAO en matière de politique de vote. Les Gérants votent à 100% des assemblées générales des sociétés en portefeuille.

9 Plan d'amélioration continue

- KIRAO s'inscrit dans une démarche permanente d'amélioration de l'intégration ESG au sein de la Gestion et de sa communication auprès des différentes parties prenantes. La société a identifié plusieurs leviers d'amélioration : l'élargissement du périmètre considéré relatif à l'analyse climat des fonds. A ce stade, l'analyse climat a pour périmètre les fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR, à savoir Kirao Multicaps, Kirao Multicaps Alpha et Kirao Smallcaps. L'équipe de Gestion souhaite intégrer, d'ici 12 à 24 mois, les encours de la Gestion Privée à l'analyse extra-financière dont celle liée au climat.
- A ce stade, la politique de rémunération de KIRAO n'intègre pas les risques en matière de durabilité. En revanche, la labellisation ISR des fonds Kirao Multicaps et Kirao Smallcaps nous pousse à engager une réflexion sur la prise en compte d'objectifs de durabilité dans la politique de rémunération des gérants.
En effet, l'objectif « d'amélioration de note » associé au label impose la mise en place d'une grille de notation quantitative, et que les fonds, selon cette grille, aient des notes supérieures à leurs univers d'investissement, retraité des 20% des émetteurs les moins performants. La bonne réalisation de ces objectifs sera intégrée à la politique de rémunération des collaborateurs en vue de la prochaine campagne de fixation des objectifs annuels. A ce titre, la politique de rémunération décidée par le comité de surveillance sera amendée pour prendre en considération l'intégration de l'ESG.
- A ce jour, KIRAO n'est pas en mesure de se prononcer, sur des objectifs relatifs à l'empreinte carbone ou l'intensité carbone, que ce soit au niveau de l'entité ou au niveau des fonds.
A terme, KIRAO compte étudier les besoins techniques nécessaires afin de développer et implémenter une stratégie qui soit alignée à l'Accord de Paris (à travers l'estimation de la température implicite des fonds répondant à l'Article 8 du règlement SFDR).
- KIRAO s'engage à mettre en place une stratégie d'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'équipe de Gestion mènera, lors des 12 prochains mois, une veille des différents modules des fournisseurs de données liés à la biodiversité. KIRAO n'exclut pas la possibilité de développer son propre modèle d'analyse des politiques de biodiversité des entreprises.
L'implémentation d'une stratégie d'alignement avec les objectifs liés à la biodiversité devrait avoir lieu d'ici 18/24 mois.

10 Annexes

Liste d'émetteurs exclus de l'indice de référence de Kirao Multicaps – en fonction de l'empreinte carbone
 Scope 1 & 2

Société	Code ISIN	Emissions de GES Scope 1&2 (tCO ₂ e)
TERNA SpA	IT0003242622	1 727 284
Outokumpu Oyj	FI0009002422	1 859 773
BOUYGUES SA	FR0000120503	1 900 000
Stora Enso Oyj	FI0009005961	1 960 000
ACCOR SA	FR0000120404	1 978 000
K+S Aktiengesellschaft	DE000KSAG888	2 130 000
IMERYS SA	FR0000120859	2 130 000
VINCI SA	FR0000125486	2 300 699
Neste Oyj	FI0009013296	2 347 000
EURONAV NV	BE0003816338	2 411 551
ARKEMA SA	FR0010313833	2 432 000
Finnair Oyj	FI0009003230	2 485 425
Wienerberger AG	AT0000831706	2 660 000
Continental Aktiengesellschaft	DE0005439004	2 665 138
HOCHTIEF Aktiengesellschaft	DE0006070006	2 667 009
TENARIS S.A.	LU0156801721	2 700 000
Wacker Chemie AG	DE000WCH8881	2 736 000
VERALLIA SA	FR0013447729	2 833 000
LANXESS Aktiengesellschaft	DE0005470405	2 846 000
Suedzucker AG	DE0007297004	2 900 000
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	IE00B1RR8406	3 053 000
Acerinox, S.A.	ES0132105018	3 153 663
MICHELIN SCA	FR001400AJ45	3 226 694
Galp Energia, SGPS, S.A.	PTGALOAM0009	3 280 000
Bayer Aktiengesellschaft	DE000BAY0017	3 490 000
Koninklijke Ahold Delhaize N.V.	NL0011794037	3 491 000
ERAMET SA	FR0000131757	3 600 000

Stellantis N.V.	NL00150001Q9	3 874 487
IREN S.P.A.	IT0003027817	4 090 231
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA	BE0974293251	4 410 000
Deutsche Telekom AG	DE0005557508	4 444 957
SEMAPA - Sociedade de Investimento e Gestao	PTSEM0AM0004	4 748 987
Covestro AG	DE0006062144	4 810 000
UPM-Kymmene Oyj	FI0009005987	5 160 000
SARAS S.P.A.	IT0000433307	5 987 206
Evonik Industries AG	DE000EVNK013	6 574 000
Fomento de Construcciones y Contratas, S.A.	ES0122060314	7 174 677
A2A S.P.A.	IT0001233417	7 235 520
Deutsche Post AG	DE0005552004	7 500 000
E.ON SE	DE000ENAG999	7 610 000
Salzgitter Aktiengesellschaft	DE0006202005	8 621 000
Cementir Holding N.V.	NL0013995087	8 713 925
RYANAIR HOLDINGS PLC	IE00BYTBXV33	9 197 474
OCI N.V.	NL0010558797	10 200 000
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	FR0000125007	10 300 000
EDP - Energias de Portugal, S.A.	PTEDPOAM0009	10 597 000
SOLVAY SA	BE0003470755	11 190 000
Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft	DE000HLAG475	13 408 789
Iberdrola, S.A.	ES0144580Y14	13 806 500
Endesa, Sociedad Anonima	ES0130670112	14 092 127
OMV Aktiengesellschaft	AT0000743059	15 000 000
Naturgy Energy Group, S.A.	ES0116870314	15 104 972
voestalpine AG	AT0000937503	15 184 868
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG	DE0005220008	16 752 000
VICAT SA	FR0000031775	18 700 000
BASF SE	DE000BASF111	19 385 000
Repsol S.A.	ES0173516115	19 800 000
Buzzi SpA	IT0001347308	22 186 000
AIR FRANCE - KLM SA	FR0000031122	22 670 300

Deutsche Lufthansa Aktiengesellschaft	DE0008232125	23 335 721
Thyssenkrupp AG	DE0007500001	24 500 000
ELECTRICITE DE FRANCE SA	FR0010242511	27 670 022
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	FR0000124141	30 500 000
ENGIE SA	FR0010208488	30 583 964
CRH PUBLIC LIMITED COMPANY	IE0001827041	33 800 000
TotalEnergies SE	FR0000120271	35 000 000
AIR LIQUIDE	FR0000120073	39 584 000
ENI S.P.A.	IT0003132476	40 180 000
ENEL - SPA	IT0003128367	55 880 000
Heidelberg Materials AG	DE0006047004	74 550 000
ArcelorMittal SA	LU1598757687	138 600 000

Source : MSCI ESG. Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration. Leurs notations extra financières et leur empreinte carbone peuvent varier dans le temps.

Liste d'émetteurs exclus de l'indice de référence de Kirao Multicaps – en fonction de l'empreinte carbone
Scope 1, 2 & 3

Société	Code ISIN	Emissions de GES Scope 1&2 (tCO2e)
Siemens Aktiengesellschaft	DE0007236101	40 695 835
OCI N.V.	NL0010558797	41 150 998
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	FR0000124141	41 264 877
LEONARDO - SOCIETA PER AZIONI	IT0003856405	43 189 395
Endesa, Sociedad Anonima	ES0130670112	43 828 136
DANONE SA	FR0000120644	43 936 368
ERAMET SA	FR0000131757	44 014 310
Iberdrola, S.A.	ES0144580Y14	48 685 755
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	FR0000121014	52 378 850
CRH PUBLIC LIMITED COMPANY	IE0001827041	56 027 977
SARAS S.P.A.	IT0000433307	56 305 589
thyssenkrupp AG	DE0007500001	58 066 972
Neste Oyj	FI0009013296	60 265 084
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG	DE0005220008	65 482 344

FORVIA SE	FR0000121147	66 049 655
ELECTRICITE DE FRANCE SA	FR0010242511	69 403 693
Continental Aktiengesellschaft	DE0005439004	69 585 082
RENAULT SA	FR0000131906	82 546 423
AIR LIQUIDE	FR0000120073	86 103 178
Dr. Ing. h.c. F. Porsche Aktiengesellschaft	DE000PAG9113	91 857 213
Heidelberg Materials AG	DE0006047004	96 814 186
SAFRAN SA	FR0000073272	99 210 252
OMV Aktiengesellschaft	AT0000743059	104 588 076
BMW Aktiengesellschaft	DE0005190003	104 818 350
ENEL - SPA	IT0003128367	106 219 657
Naturgy Energy Group, S.A.	ES0116870314	117 330 335
SAIPEM S.P.A.	IT0005495657	121 048 034
Mercedes-Benz Group AG	DE0007100000	124 747 668
Daimler Truck Holding AG	DE000DTR0CK8	128 225 542
Repsol S.A.	ES0173516115	130 667 005
E.ON SE	DE000ENAG999	160 495 063
Siemens Energy AG	DE000ENER6Y0	168 789 177
BASF SE	DE000BASF111	174 880 124
ArcelorMittal SA	LU1598757687	223 977 262
Stellantis N.V.	NL00150001Q9	271 085 977
ENI S.P.A.	IT0003132476	294 002 075
Airbus SE	NL0000235190	297 981 042
ENGIE SA	FR0010208488	327 912 352
TotalEnergies SE	FR0000120271	547 146 123

Source : MSCI ESG. Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration. Leurs notations extra financières et leur empreinte carbone peuvent varier dans le temps.

Liste d'émetteurs exclus de l'indice de référence de Kirao Multicaps – en fonction de l'intensité carbone
Scope 1 & 2

Société	Code ISIN	Emissions de GES Scope 1&2 (tCO2e)
ITALMOBILIARE SOCIETA PER AZIONI	IT0005253205	80,2
Schaeffler AG	DE000SHA0159	81,6
Aurubis AG	DE0006766504	82,9
Fugro N.V.	NL00150003E1	83,7
Neste Oyj	FI0009013296	84,7
ADLER Group S.A.	LU1250154413	90,7
F.I.L.A - FABBRICA ITALIANA LAPIS ED AFFINI	IT0004967292	90,9
Energiekontor AG	DE0005313506	91,9
Collectis SA	FR0010425595	92,3
Deutsche Wohnen SE	DE000A0HN5C6	93,7
Hamborner REIT AG	DE000A3H2333	93,7
HOCHTIEF Aktiengesellschaft	DE0006070006	95,3
Hamburger Hafen und Logistik	DE000A0S8488	96,3
EUROAPI SAS	FR0014008VX5	96,8
BONDUELLE SA	FR0000063935	98,6
Corbion N.V.	NL0010583399	99,6
Ebro Foods, S.A	ES0112501012	99,8
SAIPEM S.P.A.	IT0005495657	101,1
PIRELLI & C. S.P.A.	IT0005278236	101,4
Melia Hotels International S.A.	ES0176252718	104,2
MICHELIN SCA	FR001400AJ45	105,7
S IMMO AG	AT0000652250	107,2
TECHNICOLOR CREATIVE STUDIOS SA	FR001400BWW7	107,6
AEDIFICA NV	BE0003851681	110,7
Galp Energia, SGPS, S.A.	PTGAL0AM0009	113,2
ELIS SA	FR0012435121	114,8
CIE AUTOMOTIVE SOCIEDAD ANONIMA	ES0105630315	123,1
Kojamo Oyj	FI4000312251	123,8
RAI WAY S.P.A.	IT0005054967	128,2

ALTRI, S.G.P.S., S.A.	PTALTOAE0002	129,0
TotalEnergies SE	FR0000120271	131,1
WIIT S.P.A.	IT0005440893	133,8
Citycon Oyj	FI4000369947	134,6
Siltronic AG	DE000WAF3001	138,0
Sto SE & Co. KGaA	DE0007274136	138,6
APERAM SA	LU0569974404	142,0
MERSEN SA	FR0000039620	143,9
Elmos Semiconductor SE	DE0005677108	145,1
BREMBO S.P.A.	IT0005252728	146,3
ACEA S.P.A.	IT0001207098	146,5
Deutsche EuroShop AG	DE0007480204	148,0
Greenvolt - Energias Renovaveis, S.A.	PTGNV0AM0001	153,3
MONTEA NV	BE0003853703	155,9
Stora Enso Oyj	FI0009005961	157,2
X-FAB	BE0974310428	158,8
Vonovia SE	DE000A1ML7J1	159,3
REN, SGPS, S.A.	PTRELOAM0008	159,3
CA Immobilien Anlagen Aktiengesellschaft	AT0000641352	161,5
DSM B.V.	NL0000009827	163,1
Waga Energy SA	FR0012532810	180,0
IGD SIIQ SpA	IT0005322612	180,2
VALLOUREC SA	FR0013506730	180,4
ELECTRICITE DE FRANCE SA	FR0010242511	180,7
Outokumpu Oyj	FI0009002422	183,5
DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE S.P.A.	IT0000076486	185,1
EURAZEO SE	FR0000121121	187,0
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	FR0000125007	188,5
Huhtamaki Oyj	FI0009000459	193,9
ARKEMA SA	FR0010313833	197,3
AGRANA Beteiligungs-Aktiengesellschaft	AT000AGRANA3	201,8
BASF SE	DE000BASF111	208,0

INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE S.P.A.	IT0005090300	213,6
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	IE00B1RR8406	223,2
Kemira Oyj	FI0009004824	224,7
OMV Aktiengesellschaft	AT0000743059	225,6
TENARIS S.A.	LU0156801721	226,4
SOL S.P.A.	IT0001206769	227,5
Iberdrola, S.A.	ES0144580Y14	239,8
LEG Immobilien SE	DE000LEG1110	249,5
Covestro AG	DE0006062144	250,8
Repsol S.A.	ES0173516115	267,7
SGL Carbon SE	DE0007235301	278,0
EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG	DE0005220008	280,3
VEON Ltd.	BMG9349W1038	281,3
Bekaert NV	BE0974258874	283,4
AMG Critical Materials N.V.	NL0000888691	284,0
ENI S.P.A.	IT0003132476	284,1
ELIA GROUP SA	BE0003822393	287,1
Suedzucker AG	DE0007297004	287,9
A2A S.P.A.	IT0001233417	292,7
DEME GROUP NV	BE0974413453	293,9
Gerresheimer AG	DE000A0LD6E6	295,2
AT & S Austria Technologie & Systemtechnik	AT0000969985	299,4
ENGIE SA	FR0010208488	305,3
ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM SA	FR0000051070	310,0
Wacker Chemie AG	DE000WCH8881	312,3
Alandsbanken Abp	FI0009001127	313,4
LANXESS Aktiengesellschaft	DE0005470405	329,7
Evonik Industries AG	DE000EVNK013	333,2
Acerinox, S.A.	ES0132105018	340,1
Red Electrica Corporacion, S.A.	ES0173093024	347,7
K+S Aktiengesellschaft	DE000KSAG888	351,6
SARAS S.P.A.	IT0000433307	354,3

Koninklijke Vopak N.V.	NL0009432491	354,4
THE NAVIGATOR COMPANY, S.A.	PTPT10AM0006	361,0
Hapag-Lloyd Aktiengesellschaft	DE000HLAG475	363,7
SNAM S.P.A.	IT0003153415	380,7
ENEL - SPA	IT0003128367	386,0
Ence Energia y Celulosa, S.A.	ES0130625512	391,3
Endesa, Sociedad Anonima	ES0130670112	401,4
UPM-Kymmene Oyj	FI0009005987	412,5
Naturgy Energy Group, S.A.	ES0116870314	416,7
CropEnergies AG	DE000AOLAUP1	418,2
TESSENDERLO GROUP NV	BE0003555639	418,9
Viscofan, S.A.	ES0184262212	427,5
Enagas, S.A.	ES0130960018	435,7
ACCOR SA	FR0000120404	438,8
IMERYS SA	FR0000120859	466,1
EDP - Energias de Portugal, S.A.	PTEDPOAM0009	480,8
IREN S.P.A.	IT0003027817	499,6
Wienerberger AG	AT0000831706	500,8
Semperit Aktiengesellschaft Holding	AT0000785555	532,8
TERNA SpA	IT0003242622	558,4
Lenzing Aktiengesellschaft	AT0000644505	588,0
thyssenkrupp AG	DE0007500001	607,9
ZIGNAGO VETRO S.P.A.	IT0004171440	607,9
Salzgitter Aktiengesellschaft	DE0006202005	643,5
SOLVAY SA	BE0003470755	652,4
Befesa S.A.	LU1704650164	657,4
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	FR0000124141	666,4
Deutsche Lufthansa Aktiengesellschaft	DE0008232125	667,2
ERAMET SA	FR0000131757	672,7
SECHE ENVIRONNEMENT SA	FR0000039109	674,6
VIDRALA, S.A.	ES0183746314	714,3
voestalpine AG	AT0000937503	766,9

RYANAIR HOLDINGS PLC	IE00BYTBXV33	785,7
VERALLIA SA	FR0013447729	792,0
AIR FRANCE - KLM SA	FR0000031122	804,8
Fomento de Construcciones y Contratas, S.A.	ES0122060314	872,4
Finnair Oyj	FI0009003230	988,2
CRH PUBLIC LIMITED COMPANY	IE0001827041	1 019,0
OCI N.V.	NL0010558797	1 036,0
ERG S.P.A.	IT0001157020	1 228,4
AIR LIQUIDE	FR0000120073	1 239,0
SEMAPA - Sociedade de Investimento e Gestao	PTSEM0AM0004	1 425,3
SOFINA S.A.	BE0003717312	1 483,8
ArcelorMittal SA	LU1598757687	1 712,5
ALBIOMA SA	FR0000060402	2 639,8
EURONAV NV	BE0003816338	2 783,6
Heidelberg Materials AG	DE0006047004	3 311,3
EXMAR NV	BE0003808251	3 756,4
Cementir Holding N.V.	NL0013995087	4 738,5
VICAT SA	FR0000031775	4 810,9
Buzzi SpA	IT0001347308	5 202,8

Source : MSCI ESG. Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration. Leurs notations extra financières et leur empreinte carbone peuvent varier dans le temps.

Liste d'émetteurs exclus de l'indice de référence de Kirao Multicaps – en fonction de l'intensité
carbone Scope 1, 2 & 3

Société	Code ISIN	Emissions de GES Scope 1&2 (tCO2e)
ASM International N.V.	NL0000334118	1 153,7
GEA Group Aktiengesellschaft	DE0006602006	1 159,2
Koenig & Bauer AG	DE0007193500	1 160,5
Ariston Holding N.V.	NL0015000N33	1 166,5
INDUS Holding Aktiengesellschaft	DE0006200108	1 168,0
CAREL INDUSTRIES S.P.A.	IT0005331019	1 180,0
Metso Oyj	FI0009014575	1 182,7
Eckert & Ziegler Strahlen	DE0005659700	1 186,0
Fomento de Construcciones y Contratas, S.A.	ES0122060314	1 196,6
TESENDERLO GROUP NV	BE0003555639	1 223,7
ZIGNAGO VETRO S.P.A.	IT0004171440	1 229,9
BE Semiconductor Industries N.V.	NL0012866412	1 233,9
Revenio Group Oyj	FI0009010912	1 236,3
DEUTZ Aktiengesellschaft	DE0006305006	1 238,5
Ebro Foods, S.A	ES0112501012	1 239,5
SCHOELLER-BLECKMANN OILFIELD EQUIPMENT	AT0000946652	1 244,3
PIAGGIO & C. S.P.A.	IT0003073266	1 244,4
Galp Energia, SGPS, S.A.	PTGALOAM0009	1 246,4
Endesa, Sociedad Anonima	ES0130670112	1 248,4
ION BEAM APPLICATIONS SA	BE0003766806	1 254,1
Banco de Sabadell, S.A.	ES0113860A34	1 261,5
TECHNIPFMC PLC	GB00BDSFG982	1 268,1
THE NAVIGATOR COMPANY, S.A.	PTPTIOAM0006	1 288,2
E.ON SE	DE000ENAG999	1 300,2
Finnair Oyj	FI0009003230	1 302,0
Wienerberger AG	AT0000831706	1 329,9
VALLOUREC SA	FR0013506730	1 332,1
DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE S.P.A.	IT0000076486	1 349,7
VIDRALA, S.A.	ES0183746314	1 377,1

Stora Enso Oyj	FI0009005961	1 377,9
Covestro AG	DE0006062144	1 378,4
HERA S.P.A.	IT0001250932	1 396,4
Semperit Aktiengesellschaft Holding	AT0000785555	1 408,3
Stellantis N.V.	NL00150001Q9	1 414,3
A2A S.P.A.	IT0001233417	1 414,4
thyssenkrupp AG	DE0007500001	1 440,8
Rheinmetall Aktiengesellschaft	DE0007030009	1 446,6
voestalpine AG	AT0000937503	1 452,8
ARKEMA SA	FR0010313833	1 457,6
DANONE SA	FR0000120644	1 488,3
VERALLIA SA	FR0013447729	1 504,5
Commerzbank Aktiengesellschaft	DE000CBK1001	1 507,0
THALES SA	FR0000121329	1 528,7
Knorr-Bremse Aktiengesellschaft	DE000KBX1006	1 530,8
KION GROUP AG	DE000KGX8881	1 556,8
OMV Aktiengesellschaft	AT0000743059	1 573,0
IMERYS SA	FR0000120859	1 596,6
CNH Industrial N.V.	NL0010545661	1 613,4
GLANBIA PUBLIC LIMITED COMPANY	IE0000669501	1 639,8
Corbion N.V.	NL0010583399	1 650,0
Continental Aktiengesellschaft	DE0005439004	1 654,5
LANXESS Aktiengesellschaft	DE0005470405	1 655,8
RENAULT SA	FR0000131906	1 667,2
CRH PUBLIC LIMITED COMPANY	IE0001827041	1 689,1
Kemira Oyj	FI0009004824	1 713,0
VALEO SE	FR0013176526	1 715,9
REN, SGPS, S.A.	PTRELOAM0008	1 736,7
Evonik Industries AG	DE000EVNK013	1 740,1
Repsol S.A.	ES0173516115	1 766,9
Jungheinrich AG	DE0006219934	1 768,7
CIR S.p.A. - Compagnie Industriali Riunite	IT0000070786	1 797,4

SOLVAY SA	BE0003470755	1 799,1
ERG S.P.A.	IT0001157020	1 850,8
K+S Aktiengesellschaft	DE000KSAG888	1 863,3
Wacker Chemie AG	DE000WCH8881	1 867,1
Schaeffler AG	DE000SHA0159	1 871,0
BASF SE	DE000BASF111	1 876,4
Viscofan, S.A.	ES0184262212	1 926,9
SEMAPA - Sociedade de Investimento e Gestao	PTSEM0AM0004	1 932,4
Vitesco Technologies Group Aktiengesellschaft	DE000VTSC017	1 981,1
MANITOU BF SA	FR0000038606	1 996,2
TotalEnergies SE	FR0000120271	2 049,9
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE	FR0000124570	2 078,5
ENI S.P.A.	IT0003132476	2 078,9
CIE AUTOMOTIVE SOCIEDAD ANONIMA	ES0105630315	2 140,6
Neste Oyj	FI0009013296	2 175,4
ElringKlinger AG	DE0007856023	2 200,4
Dr. Ing. h.c. F. Porsche Aktiengesellschaft	DE000PAG9113	2 211,4
JOST Werke SE	DE000JST4000	2 234,4
TRIGANO SA	FR0005691656	2 317,5
Lenzing Aktiengesellschaft	AT0000644505	2 321,2
Daimler Truck Holding AG	DE000DTR0CK8	2 358,3
Gestamp Automocion, S.A.	ES0105223004	2 383,6
PALFINGER AG	AT0000758305	2 388,2
FORVIA SE	FR0000121147	2 431,0
Iveco Group N.V.	NL0015000LU4	2 533,7
SAF-HOLLAND SE	DE000SAFH001	2 545,5
AKWEL SA	FR0000053027	2 575,6
BREMBO S.P.A.	IT0005252728	2 690,7
AIR LIQUIDE	FR0000120073	2 695,2
LEONARDO - SOCIETA PER AZIONI	IT0003856405	2 750,5
ArcelorMittal SA	LU1598757687	2 767,4
Acerinox, S.A.	ES0132105018	2 833,1

RUBIS SCA	FR0013269123	3 029,3
EURONAV NV	BE0003816338	3 092,5
ALBIOMA SA	FR0000060402	3 171,8
Naturgy Energy Group, S.A.	ES0116870314	3 236,8
ENGIE SA	FR0010208488	3 273,3
SARAS S.P.A.	IT0000433307	3 331,5
Koninklijke Vopak N.V.	NL0009432491	3 341,6
LISI S.A.	FR0000050353	3 452,1
AMG Critical Materials N.V.	NL0000888691	3 566,7
Waga Energy SA	FR0012532810	4 065,7
OCI N.V.	NL0010558797	4 179,5
FACC AG	AT00000FACC2	4 197,7
Heidelberg Materials AG	DE0006047004	4 300,2
ASCOPIAVE S.P.A.	IT0004093263	4 325,0
EXMAR NV	BE0003808251	4 402,5
ITALGAS S.P.A.	IT0005211237	4 431,4
Enagas, S.A.	ES0130960018	4 582,2
SNAM S.P.A.	IT0003153415	4 691,7
MTU Aero Engines AG	DE000A0D9PT0	4 731,8
Airbus SE	NL0000235190	4 751,4
SAFRAN SA	FR0000073272	4 761,5
DASSAULT AVIATION SA	FR0014004L86	4 763,0
Cementir Holding N.V.	NL0013995087	5 836,8
Siemens Energy AG	DE000ENER6Y0	5 941,8
VICAT SA	FR0000031775	6 004,0
Buzzi SpA	IT0001347308	6 141,4
ETABLISSEMENTS MAUREL ET PROM SA	FR0000051070	6 471,3
SOFINA S.A.	BE0003717312	6 805,2
ERAMET SA	FR0000131757	8 225,1
SAIPEM S.P.A.	IT0005495657	11 356,8

Source : MSCI ESG. Les entreprises citées dans ce document sont mentionnées à titre d'illustration. Leurs notations extra financières et leur empreinte carbone peuvent varier dans le temps.

Panier de référence - huit ETFs reproduisant des indices alignés sur un scénario d'augmentation de la température de 1,5°C

ETF	Code ISIN	Taux de couverture MSCI ESG	Intensité carbone Scope 1&2 (tCO2e/M\$ de CA)
SPDR MSCI ACWI CPA ETF	US78463X1946	97,64%	41,99
SPDR MSCI USA CPA ETF	US78468R4737	99,80%	30,91
Lyxor Net Zero 2050 S&P Eurozone Climate PAB (DR) UCITS ETF	LU2195226068	98,72%	16,33
Amundi MSCI Europe CPA PAB ETF DR	LU2182388319	99,11%	50,09
Lyxor Net Zero 2050 S&P 500 Climate PAB (DR) UCITS ETF	LU2198883410	99,82%	33,18
Lyxor Net Zero 2050 S&P Europe Climate PAB (DR) UCITS ETF	LU2198884491	99,11%	24,12
UBS ETF (IE) MSCI EMU CPA UCITS ETF	IE00BN4Q0L55	98,92%	56,00
HSBC MSCI Japan CPA UCITS ET	IE000UU299V4	98,18%	38,96

Source : MSCI ESG.

Disclaimer

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Les OPC ne bénéficient d'aucune garantie ni protection, il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Le prospectus complet peut être obtenu sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.